

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 154/2020

**Objet : positionnement sur
le bassin de mobilité
proposé par la Région**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, dix-neuf novembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 novembre 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de BARBENTANE : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), LUCIANI-RIPETTI Marina (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

Pour la Commune de ROGNONAS : ALIZARD Dominique (absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves).

M. Vice-Président délégué à la Mobilité expose que Terre de Provence est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son territoire. La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) créé des « bassins de mobilité », regroupant le périmètre de plusieurs AOM.

C'est à partir de ces bassins de mobilité que la Région, chef de file sur cette compétence, va coordonner l'action commune des AOM, notamment sur les questions d'intermodalité ou les pôles d'échanges multimodaux. Cette coordination a pour finalité de déboucher sur un contrat opérationnel de mobilité qui définit :

- les modalités de l'action commune des AOM et de la Région,

- les modalités de coopération, de mutualisation de soutien technique et financier pour la conception des infrastructures de transport ou service de mobilité.

En date du 16 juin, la Région Provence Alpes Côte d'Azur a proposé un bassin de mobilité regroupant la communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles et la communauté d'Agglomération Terre de Provence.

Cette proposition ne prend pas en compte les aires urbaines et les déplacements quotidiens des habitants de Terre de Provence plutôt orientés vers Avignon. Le Grand Avignon a ainsi fait une contre-proposition pour que le périmètre de leur bassin de mobilité se rapproche de celui de l'aire urbaine d'Avignon, en incluant les communes de Terre de Provence. Mais cette proposition est cohérente avec l'organisation institutionnelle puisque calée sur le périmètre du SCOT et du PETR du Pays d'Arles.

Au vu de ces éléments, le bureau communautaire du 5 novembre 2020 s'est positionné majoritairement en faveur de la proposition de bassin de mobilité calqué sur le périmètre du Pays d'Arles, comme proposé par la Région. Le bureau communautaire a néanmoins insisté sur l'importance d'un dialogue et d'échanges réguliers entre Terre de Provence et le Grand Avignon sur cette question de la mobilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve la proposition de la région d'un bassin de mobilité à l'échelle du Pays d'Arles
- sollicite que la création de ce bassin de mobilité s'accompagne de la mise en place d'instances de dialogue et d'échanges avec les bassins de mobilité voisins.

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 19 novembre 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

